



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2003
Français
Original: anglais/espagnol

Cinquante-huitième session

Point 74 f) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet : promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

Rapport du Secrétaire général**

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
Réponses reçues des gouvernements	2
Cuba	2
Qatar	7

* A/58/150.

** Les renseignements contenus dans le présent document ont été reçus après la soumission du rapport principal.



Cuba

[original : espagnol]
[4 août 2003]

Cuba juge extrêmement pertinent que l'Assemblée générale des Nations Unies ait adopté la résolution 57/63 du 22 novembre 2002 intitulé « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».

Cette résolution, présentée par les pays membres du Mouvement des pays non alignés, reflète l'importance primordiale qu'accorde l'écrasante majorité des États au multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Cuba a activement participé à la préparation et à la promotion de cette nouvelle résolution, dans le cadre de la Première Commission de l'Assemblée générale, car il estime que cette initiative est opportune dans le contexte international actuel.

Dès la création de l'Organisation des Nations Unies, on a inscrit dans sa Charte constitutive qu'elle était établie dans le but de « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

Tel fut le fondement du multilatéralisme comme instrument de règlement des problèmes internationaux et orientation censée gouverner les relations entre les États, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et l'indispensable évolution vers le désarmement mondial.

Récemment, la Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement le 8 septembre 2000, a réaffirmé que la responsabilité de la gestion des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral. Étant l'organisation la plus universelle et la plus représentative qui existe dans le monde, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer à cet égard.

Il ne fait aucun doute que nous sommes encore loin de la paix, de la stabilité et de la coopération qui devaient se concrétiser après la fin de la guerre froide et la création de l'Organisation des Nations Unies.

L'apparition d'un monde unipolaire, où une seule superpuissance a la capacité militaire nécessaire pour dominer la scène internationale, loin d'avoir entraîné une plus grande sécurité internationale, a instauré une situation où prévalent l'hégémonie de cette superpuissance unique, l'interventionnisme direct ou sous le couvert d'actions multilatérales, l'insécurité pour les pays plus faibles, l'égoïsme en tant que règle de conduite dans les relations internationales et la méconnaissance des principes, qui étaient à l'origine de l'existence de l'Organisation des Nations Unies : l'égalité entre les États, la souveraineté nationale, l'autodétermination, la non-intervention, la non-menace et le non-recours à la force ainsi que la résolution des différends par des moyens pacifiques.

L'érosion continue du multilatéralisme dans le domaine du désarmement est préoccupante. Elle est surtout due aux actions unilatérales entreprises par la

superpuissance mondiale. La situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements reflète clairement la crise que traverse le multilatéralisme.

La communauté internationale a assisté avec inquiétude, indignation et impuissance à la guerre injustifiable qu'ont menée les États-Unis d'Amérique contre l'Iraq, puis à l'occupation de ce pays, événements qui ont profondément ébranlé la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. La prétendue existence d'armes de destruction massive en Iraq a servi de prétexte à cette guerre, au détriment de la recherche d'une solution multilatérale au problème.

Plus des deux tiers des membres du Conseil de sécurité et trois de ses membres permanents ont tenté pendant plusieurs semaines d'éviter la guerre. Ils ont mis en garde contre les conséquences qui se produisent aujourd'hui et ont proposé plusieurs solutions, en s'appuyant sur deux arguments : toute attaque unilatérale serait une violation de la Charte et du droit international et il faut faire pleinement respecter, par des moyens pacifiques, les résolutions du Conseil en la matière. Les inspections effectuées par l'Organisation des Nations Unies ont cependant été suspendues, malgré les progrès tangibles accomplis.

L'agression unilatérale de l'Iraq, puis l'occupation de ce pays, après que l'ONU a été totalement méconnue, aggravent encore la crise actuelle du système multilatéral. Des intérêts stratégiques de domination ont reparu avec des dimensions nouvelles et plus dangereuses.

Cuba estime que seul le respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies peut garantir la paix et la sécurité internationales. Le monde doit être régi par un système de sécurité collective fondé sur la coopération, nous offrant à tous des garanties et qui ne sauraient remplacer la « loi de la jungle » ni des doctrines qui enfreignent l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies.

Dans le document final adopté par le treizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu cette année à Kuala Lumpur, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Mouvement ont exprimé leur vive préoccupation devant le recours croissant à l'unilatéralisme et aux mesures imposées unilatéralement. Dans ce contexte, ils ont insisté sur le fait que le multilatéralisme et les solutions convenues par toutes les nations, conformément à la Charte des Nations Unies, offrent le seul moyen de régler durablement les questions de désarmement et de sécurité internationale.

À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement ont salué l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 57/63 intitulée « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».

Cuba trouve très pertinent le paragraphe 1 de la résolution 57/63 où il est expressément dit que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations menées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Il est donc regrettable que certains pays s'efforcent d'amoindrir l'importance du multilatéralisme, qui seul permettrait de réaliser l'objectif du désarmement général et complet, notamment nucléaire.

Afin de marquer nettement la volonté politique du Gouvernement cubain et son engagement à l'égard d'un processus de désarmement effectif garantissant la paix dans le monde, Cuba a ratifié, le 23 octobre 2002, le Traité visant l'interdiction

des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, dénommé Traité de Tlatelolco, qu'il avait signé en 1995.

Avec la ratification de Cuba, ce traité est entré en vigueur dans toute sa zone de mise en oeuvre et l'Amérique latine et les Caraïbes ont ainsi été déclarées comme étant la première zone habitée du monde entièrement exempte d'armes nucléaires.

En outre, le 4 novembre de la même année, Cuba a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En vertu des engagements ainsi contractés, Cuba négocie avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) l'Accord de garanties généralisées correspondant et le Protocole additionnel qui le complète. Ce processus devrait s'achever rapidement et être conforme aux termes du Traité sur la non-prolifération.

La décision de Cuba de devenir un État partie à ces deux traités dépasse ses intérêts nationaux et est une preuve de la volonté politique et de l'engagement de l'État cubain en faveur de la promotion et du renforcement de l'Organisation des Nations Unies (ONU), du multilatéralisme et des traités internationaux en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Elle constitue en outre une contribution aux efforts de la communauté internationale pour la paix, la sécurité et un monde libéré du danger considérable que représente la simple existence des armes nucléaires.

Cuba estime que le seul moyen de remédier aux défauts d'origine du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à son caractère sélectif et discriminatoire est de parvenir à l'élimination totale de ces armes, ce qui garantira à tous la même sécurité.

De même, Cuba a déclaré que, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le droit légitime des États d'avoir accès sans restriction à l'énergie nucléaire pour poursuivre des fins pacifiques doit être respecté. Il convient donc de cesser d'imposer des mesures restrictives unilatérales à l'échange de matériel, de matières et d'informations scientifiques et technologiques en vue d'exploiter pacifiquement l'énergie nucléaire.

À l'opposé de ces actions, la superpuissance mondiale, affichant une vocation unilatéraliste préoccupante, a exigé l'abrogation du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques; elle a empêché l'intégration de propositions clefs au Programme d'action des Nations Unies en vue de combattre le commerce illicite des armes légères; elle s'oriente vers le déploiement d'un système national de défense antimissile et elle s'oppose vigoureusement à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En outre, en août 2001, les États-Unis ont bloqué les négociations visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques et en novembre de la même année, ils ont failli provoquer l'échec de la cinquième Conférence chargée d'examiner cette convention.

En mai 2002, ce pays a brutalement lancé un processus de déstabilisation de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en recourant au chantage financier, afin d'éviter que son Directeur général alors en fonction, M. Mauricio Bustani, poursuive l'exercice de son mandat.

Il est inacceptable qu'un pays, aussi puissant soit-il, détermine à sa guise qui peut ou ne peut pas occuper les principaux postes dans une organisation internationale, en ne servant que d'étroits intérêts nationaux.

D'autre part, Cuba a noté avec une vive préoccupation la déclaration faite par les États-Unis lors de la première Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction, de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui a eu lieu cette année. Selon eux, il est inutile de se leurrer quant à l'efficacité de cette Convention et, même si rien ne prouve qu'un État en a enfreint les dispositions, il n'en est pas moins passible d'être accusé en dernier ressort devant la communauté internationale.

Au moment où les États parties à la Convention relative aux armes chimiques font le maximum pour en promouvoir l'universalité en cherchant à y faire adhérer les autres, il est paradoxal qu'un État partie conteste l'efficacité de cet instrument juridique, négocié multilatéralement.

Cuba estime que la Convention a prouvé son efficacité et qu'elle pourra poursuivre cette voie si les États parties dans leur ensemble oeuvrent de bonne foi à la réalisation de cet objectif, en délaissant les positions opportunistes, dominatrices et unilatérales.

Cuba rejette à nouveau fermement toute insinuation selon laquelle il serait légitime d'entreprendre des actions unilatérales à l'encontre d'États soupçonnés de ne pas respecter les instruments juridiques internationaux en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, même dans les cas où il n'existe pas de preuve de tels manquements.

Il est important de rappeler qu'il est explicitement dit dans la résolution 57/63 que les États parties aux instruments pertinents relatifs aux armes de destruction massive doivent se consulter et coopérer à la solution des problèmes qui peuvent surgir dans les cas de non-application.

La résolution invite également les États à s'abstenir, pour remédier à leurs préoccupations, de recourir ou de menacer de recourir à des mesures unilatérales ou de se lancer mutuellement des accusations non vérifiées de non-respect.

D'autre part, au début de l'année, la position nucléaire révisée des États-Unis a été dévoilée. Elle élargit les possibilités de recours aux armes nucléaires, en incluant parmi les cibles potentielles des États qui n'en ont pas, l'objectif étant d'en légitimer la possession indéfinie.

Les nouvelles doctrines de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en matière de défense stratégique, ses concepts de sécurité internationale, fondés sur la promotion et le développement d'alliances militaires et de politiques de dissuasion nucléaire, qui vont jusqu'à étendre le champ d'application du droit à l'emploi ou à la menace d'emploi de la force dans les relations internationales, au-delà de son domaine d'action géographique, constituent des événements préoccupants pour l'humanité entière, et tout particulièrement pour les pays pauvres et non alignés.

Cuba s'oppose énergiquement à la doctrine dite de « l'attaque préventive », qui contrevient incontestablement à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies. En accord avec les termes de la résolution 57/63, Cuba considère que le recours par les États à des actions unilatérales pour résoudre leurs problèmes sécuritaires met en danger la paix et la sécurité internationales et ébranle la

confiance dans le système de sécurité internationale ainsi que les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies.

Cuba considère que les doctrines militaires qui reposent sur la possession d'armes nucléaires ne sont ni défendables, ni acceptables. Aucun pays ni groupe de pays ne peut être autorisé à détenir le monopole des armes nucléaires. Encore moins faut-il légitimer la mise au point continue (en termes de quantité et de qualité) de ce type d'armement, à l'usage exclusif du club des puissances nucléaires reconnu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les États qui possèdent des armes nucléaires sont juridiquement tenus non seulement de participer de bonne foi aux négociations visant à parvenir à un désarmement nucléaire complet soumis à un strict régime de vérification internationale, mais également d'assurer la bonne fin de ces négociations.

Comme indiqué dans le Document final adopté par les États Membres de l'ONU à l'issue de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, Cuba considère que le désarmement nucléaire constitue la première priorité en matière de désarmement.

Il reste indispensable de négocier d'urgence des accords en vue de mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires, à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement, et d'établir un programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu, dans la mesure du possible, pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus courts délais possibles, comme demandé au paragraphe 50 dudit Document final.

Dans la Déclaration du Millénaire figure l'engagement formel d'éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires. Cuba est favorable à la tenue aussi rapidement que possible d'une telle conférence.

La lutte contre le renforcement de l'unilatéralisme et l'érosion du rôle de l'Organisation des Nations Unies est une responsabilité collective qui débute par des actions aussi élémentaires que la garantie de ressources suffisantes et d'un temps de réunion adéquat pour les organes spécialisés dans le désarmement.

La Première Commission doit disposer du temps de réunion nécessaire pour mener à bien ses importants travaux. Cuba s'oppose donc aux tentatives de certains pays désireux de réduire encore la durée actuelle de ses sessions ordinaires, qui est déjà la plus brève de celles de toutes les grandes commissions.

La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, seul organe universel délibérant spécialisé dans le désarmement, doit cesser d'être une instance formelle et reprendre sa place importante au sein du système multilatéral, afin de poursuivre les négociations qui permettront de progresser vers des résultats concrets en matière de désarmement. Il convient donc de veiller à ce qu'elle dispose des ressources nécessaires pour fonctionner de manière adéquate et effective.

Cuba réaffirme l'importance fondamentale de la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Cela étant, il est regrettable que ses travaux de fond soient bloqués et qu'elle ne puisse toujours pas créer un comité spécial chargé du désarmement nucléaire.

La mise en place de ce comité spécial doit être une priorité. Son mandat consistera à engager des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, avec pour objectif l'élimination définitive des armes nucléaires dans un délai déterminé et sous un contrôle international strict.

Cuba espère que pendant sa cinquante-huitième session ordinaire, l'Assemblée générale pourra adopter, avec le large soutien des États Membres, une nouvelle résolution sur la pleine application du multilatéralisme dans le domaine du désarmement.

Qatar

[Original : anglais]
[22 juillet 2003]

L'autorité compétente de l'État du Qatar a fait savoir qu'elle « soutiendrait la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».
